



Audit & Conseil Réunis

Audit - Expertise comptable - Commissariat aux comptes
Conseil en gestion - Formation - Ressources humaines - Qualité

**RAPPORT D'AUDIT DES
ACQUISITION DU CERSA
EXERCICE 2023**

Membre
ONECCA
TOGO

RAPPORT D'AUDIT DES ACQUISITIONS DU CERSA EXERCICE 2023

Version définitive / Juin 2024

SOMMAIRE

	Pages
I. LETTRES D'OPINION DES AUDITEURS	1
- Lettre d'opinion des auditeurs sur le respect des procédures de passation de marché	1
ANNEXES	2-18
Méthodologie	
Base des opinions de l'auditeur	
Extrait des Termes de référence	
Liste de Marchés exécutés et examinés	
Les données de l'audit des marchés par contrat	
Fiches d'examen des dossiers	

LETTRES D'OPINION DES AUDITEURS

LETTRE D'OPINION DES AUDITEURS
SUR LE RESPECT DES PROCEDURES DE
PASSATION DES MARCHES

Lomé, le 26 juin 2024

À

**Monsieur le Directeur du Centre
d'Excellence Régional sur les Sciences
Aviaires de l'Université de Lomé
(CERSA)**

Lomé-TOGO

LETTRE D'OPINION DES AUDITEURS
SUR LE RESPECT DES PROCEDURES DE PASSATION DES MARCHES

En exécution de la mission d'audit qui nous a été confiée, nous avons l'honneur de vous soumettre ci-après, notre rapport sur les acquisitions suite à la mission d'audit comptable et financier et de la passation des marchés du **Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA) de l'Université de Lomé** pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

L'Unité de Coordination du Projet, au cours de la période auditée, a conclu neuf (09) marchés qui ont fait l'objet de contrôle par la mission.

Au cours de cette mission d'audit, nous avons, conformément aux normes ISA, aux termes de références et aux procédures de la Banque mondiale, évalué les procédures de passation des marchés. Ces normes et procédures imposent de programmer et d'effectuer l'audit de manière à avoir l'assurance raisonnable que les marchés ont été passés et exécutés de façon transparente et régulière par référence aux dispositions de l'accord de crédit et de don et du code des marchés publics en République Togolaise.

Un accent particulier a été mis sur la mise en œuvre des diligences permettant de nous assurer de :

- la conformité des procédures aux règles de l'accord de don et les principes généraux édictés par le Code des Marchés Publics et Délégation de Service Publics ;
- la qualité des contrats incluant les aspects techniques et économiques ;
- l'existence de cas de non-conformité aux procédures avec les règles et principes retenus dans L'accord de don.

Nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives pouvant remettre en cause les procédures de passation des marchés signés au titre de l'exercice 2023.

Le Directeur Général



KONOU Kosi
Expert - Comptable Diplômé

1. OBJECTIF DE L'AUDIT DES ACQUISITIONS

L'objectif de l'Audit des acquisitions est de réaliser un audit de performance des agences d'exécution en matière d'acquisition, en examinant :

- la pertinence du système de passation des marchés utilisé par l'agence d'exécution pour les besoins du projet, conformément à l'évaluation réalisée au stade de la négociation du projet;
- les procédures de passation et d'exécution des marchés qui ont été suivies afin de confirmer leur cohérence avec les procédures nationales de passation des marchés et l'accord de financement entre la Banque mondiale et le Gouvernement du Togo.

Les objectifs spécifiques de l'audit des acquisitions sont de :

- examiner toutes modifications apportées au système de passation des marchés dans le pays depuis l'approbation du projet afin de déterminer si elles divergent des principes définis par les politiques d'acquisition du pays ou de la Banque ;
- vérifier que les processus de passation des marchés convenus ont été suivis ;
- vérifier la conformité technique des acquisitions réalisées, des réalisations physiques avec le niveau de décaissement et la compétitivité-prix des contrats examinés ; et
- le respect des dispositions de l'Accord de financement relatives aux obligations de l'Emprunteur de maintenir pendant l'exécution du projet une ou des agences d'exécution ayant les capacités nécessaires pour assumer des responsabilités fiduciaires, notamment en matière d'acquisition.

Il s'agit de formuler une opinion et des recommandations sur :

- le respect des procédures et des textes en vigueur ;
- les cas de non-conformités ;
- le traitement des recours gracieux et des recours contentieux ;
- l'adéquation du niveau d'exécution physique avec le niveau effectif de décaissement ;
- les situations d'attribution de marchés passés par entente directe ;
- les situations d'attribution de marchés passés en dessous des seuils de passation ;
- le niveau d'exécution des plans de passation de marché et la performance de la passation des marchés ;
- la qualité du classement ;
- le niveau de prise en compte des recommandations des audits précédents.

2. PORTEE DES TDR, APPROCHE ET ECHANTILLON

La mission d'audit a couvert l'exercice budgétaire 2023. Selon les TDR, les diligences suivantes devront être mise en œuvre :

- Déterminer si les processus de passation de marchés ont été menés conformément à l'Accord de crédit et de don, et si l'économie et l'efficacité, l'efficience et l'équité ont été atteintes;
- Déterminer, dans la mesure du possible, si la non-conformité identifiée dans l'Accord de financement, les pratiques inappropriées ou les décisions / actions discutables peuvent avoir été liées à des pratiques interdites ;
- Évaluer si les acquisitions, les contrats et les décaissements sont effectués conformément au système de passation des marchés de la Banque ;
- Déterminer toute lacune et / ou défaillance de l'agence d'exécution dans la gestion des contrats ; et
- A la lumière de toute lacune, identifier les moyens d'améliorer le processus de passation de marchés.

Conformément aux termes de référence, un échantillonnage représentatif devrait être effectué en y incluant toutes les prestations effectuées par le projet en matière de passation des marchés. Cet échantillonnage a été confectionné de manière à ce qu'il soit significatif et garantisse la représentativité par nature de dépenses. Cependant, étant donné que l'exercice 2023 n'a connu que l'exécution de neuf (09) marchés, un audit complet a été réalisé.

Ainsi les taux de revue ci-après ont été effectués.

- Taux global de revue physique : 500 %
- Taux global de revue financière : 36,25 %

La répartition par méthode de passation de marchés se présente comme suit :

Désignation	Nombre marchés passés	Montant TTC marchés passés	Nombre de marchés audités	Montant TTC Marchés audités	Taux de revue physique (%)	Taux de revue financière (%)
DC	5	36 544 817	5	36 544 817	100	100
DRP	1	60 425 754	1	60 425 754	100	100
AMI	3	9 495 720	3	9 495 720	100	100
TOTAL	9	106 466 291	9	106 466 291	100	100

3. RESULTATS ISSUS DE L'AUDIT

À l'issue des diligences d'audit des acquisitions du CERSA sur l'exercice 2023, les constats généraux suivants ont été relevés :

- les procédures de passation de marchés prévues dans les documents de mise en œuvre du Projet sont globalement respectées ;
- le taux de conformité des marchés passés audités est de 100%. Le système mis en place est transparent, libre et équitable ;
- le respect des délais de passation des marchés est satisfaisant.

Les principaux résultats détaillés obtenus se présentent comme suit :

3.1 Capacité Institutionnelle

Il a été procédé à l'évaluation institutionnelle du CERSA afin de vérifier la conformité des organes conduisant le processus de passation des marchés publics aux dispositions réglementaires et législatives en vigueur, de même que l'organisation générale de la fonction passation des marchés. Les organes de passation sont désignés et la mise en œuvre des procédures de passation de marchés est globalement transparente, libre et équitable.

Le taux d'exécution du PPM : 50% des marchés sont exécutés

3.2 Respect et Conformité des Procédures de Passation de Marchés

Les procédures de passation de marchés sont respectées et le critère a été évalué satisfaisant sur la période de l'audit. Nous n'avons pas d'observations de non-conformité à la réglementation

3.3 Niveau de Mise en Œuvre du PPM

Le niveau d'exécution physique du PPM relatif au projet CERSA est de 50% sur la période couverte par l'audit et a été évalué satisfaisant.

3.4 Délai de mise en œuvre des procédures de passation de marchés.

Le délai de mise en œuvre des processus de passation de marchés dans son ensemble a été évalué satisfaisant pour l'ensemble des marchés néanmoins il est souligné que sur le marché relatif à la prestation de service courant de maintenance des équipements et matériels de laboratoire du CERSA et celui relatif à la maintenance et réparation des climatiseurs du CERSA, il a été constaté un retard. En effet, il a été prévu 90 jours mais le processus a finalement fait 148 jours pour le premier et 108 pour le second.

3.5 Performance globale en passation de marchés du CERSA

Elle a été évaluée globalement performante. Elle résulte du niveau de satisfaction de l'ensemble des trois indicateurs évalués ci-dessus à savoir :

- ✓ la conformité et le respect des procédures de passation de marchés évaluée satisfaisante ;
- ✓ le niveau de mise en œuvre physique du PPM évalué satisfaisant ; et
- ✓ le délai de mise en œuvre des procédures de passation de marchés évalué satisfaisant.

3.6 Indication sur les pratiques interdites

La mission n'a noté aucune pratique interdite.

3.7 Gestion et traitement des plaintes par le système national

Aucune plainte n'a été reçue.

4. RECOMMANDATIONS

Au regard de ce qui précède, nous n'avons pas de recommandations à formuler si ce n'est que de *veiller au classement systématique des correspondances adressées à la Commission de Contrôle de Marchés Publics (CCMP) dans les dossiers de passation de marchés et de prendre des dispositions pour éviter les retards dans les processus de passation.*

5. ANNEXES

5.1 Méthodologie

5.1.1 *Préparation de la mission*

Au démarrage, des échanges ont été effectués avec les responsables du CERSA sur les objectifs de la mission, sa méthodologie d'exécution, les travaux préparatoires, les documents attendus pour la mise en œuvre, les attentes de chaque partie et les contraintes liées à la bonne réussite de la mission. Ainsi un accent particulier a été mis sur la liste des marchés exécutés au cours de l'année auditée. L'ensemble des documents que nous avons requis devant être mis à notre disposition sont les suivants :

- la liste complète de tous les marchés passés en 2023 ;
- le plan de passation de marchés de l'année 2023 approuvé par les autorités compétentes et la Banque Mondiale ;
- l'ensemble des documents relatifs à la passation de chaque marché à rassembler et garder ;
- les arrêtés de mise en place des organes de passation de marchés et de nomination de ces membres durant la période de 2023 ;
- les rapports des audits passés sur la passation et le contrôle des marchés le cas échéant
- tout autre document utile à l'exécution de la mission.

Il a été procédé ensuite à :

- la finalisation de la méthodologie d'exécution de la mission au recueil et à l'analyse de la documentation ;
- l'échantillonnage des marchés et le planning de la revue des marchés.

5.1.2 *Déroulement sur site de la mission*

L'exécution de la mission a consisté aux revues procédurales et physiques des marchés échantillonnés au niveau du centre. Ces revues des marchés ont porté sur :

Revue procédurale

- leur existence dans le PPM approuvé ;
- la conformité de leur publicité ;
- la qualité des dossiers de consultation ;
- la conformité de séances d'ouverture des offres ;
- la qualité et la conformité de l'évaluation des offres
- la qualité des rapports d'évaluation ;
- la qualité et l'exhaustivité des marchés
- le traitement des plaintes éventuelles ;
- le respect des obligations contractuelles.

5.1.3 *Revue physique :*

- l'effectivité de la réalisation des marchés ;
- la conformité de l'objet des marchés par rapport aux réalisations ;
- la conformité technique des marchés ;
- la qualité des produits des marchés ; et
- la fonctionnalité actuelle des objets des marchés

Ces revues ont été achevées sur le terrain par un débriefing qui a consisté à la présentation à chaud des premiers constats et observations à l'équipe du Projet.

5.1.4 *Élaboration du rapport*

L'élaboration du rapport a consisté à la finalisation et l'analyse des fiches individuelles de revue des marchés ; et la présentation des principales observations, résultats et recommandations en conformité aux TDRs.

5.1.5 *Normes, Procédés de l'audit et documents de référence*

Les travaux ont été conduits suivant les Directives de passation de marchés de la Banque Mondiale et la loi décret n°2009-277/PR du 11 novembre 2009 portant code des Marchés Publics et Délégations de Service.

Les procédés et documents de l'audit ont été conçus sur la base de ceux adoptés par IDA pour la revue a posteriori des marchés passés sur les projets qu'elle finance. Les indicateurs, les appréciations et les fiches d'examen des marchés utilisés par la IDA ont été adaptés tenant compte des objectifs et des résultats attendus de la mission. Les procédés de vérification requis tels que l'inspection des documents, l'enquête, l'observation et le recoupement, ainsi que les procédés de corroboration tels que l'examen physique, analytique et la confirmation auprès de tiers ont été aussi mis en œuvre.

5.1.6 *Échantillonnage*

Conformément aux termes de référence, un échantillonnage représentatif a été fait en y incluant tous les marchés exécutés. Cet échantillonnage a été confectionné de manière à ce qu'il soit significatif et garantisse la représentativité par nature de dépense. Cependant, étant donné que l'exercice 2023 n'a connu que l'exécution de neuf (09) marchés, un audit complet a été réalisé

5.2 Base des opinions de l'auditeur

Les opinions de l'auditeur ont été formulées sur la base de l'appréciation des indicateurs ci-dessous, après analyse et évaluation,

- des données issues de la revue des marchés échantillonnés,
- de la revue physique des marchés échantillonnés.

❖ Au niveau de la Conformité et Respect des Procédures de Passation de Marchés

Les indicateurs ci-après ont été évalués :

- la Conformité de l'entité de passation des marchés par rapport aux dispositions des directives de la Banque et du Code des Marchés Publics et Délégation des Services Publics ;
- l'existence d'un plan de passation de marchés approuvé par les structures compétentes ;
- l'inclusion ou non des marchés passés dans le plan de passation de marchés approuvés ;
- le respect des exigences d'une méthode de passation des marchés lors de la mise en œuvre de la procédure (existence de DAO ou DP, DC et leur qualité, publication, conformité de l'Évaluation et de l'attribution par rapport au dossier, qualité du rapport d'évaluation, avis de non objection) ;
- la qualité de traitement des plaintes éventuelles ;
- l'obtention des approbations requises ;
- la qualité et l'exhaustivité du contenu des marchés ;
- l'existence et la conformité des garanties requises (garantie de bonne exécution, garantie d'avance de démarrage) ;
- la conformité des modalités de paiement par rapport aux marchés ;
- le respect des délais de paiement des contractants ;
- le respect ou non des délais d'exécution et les actions engagées envers les fournisseurs en cas de non-respect ; et
- La conformité des biens, travaux et services par rapport aux marchés.

Une opinion globale du respect des procédures de passation des marchés du CERSA a été formulée en considération du niveau d'appréciation de l'ensemble de ces indicateurs.

Les niveaux d'appréciation sont les suivants :

- TS : Très Satisfaisant
- S : Satisfaisant
- PS : Peu satisfaisant
- I : Insatisfaisant
- TI : Très insatisfaisant

**Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA) de
l'Université de Lomé**

❖ **Niveau de mise en œuvre des plans de passation de marchés**

Il est formulé à partir du taux d'exécution physique des plans approuvés. Les niveaux d'appréciation sont les suivants :

Taux d'exécution des plans de passation de marchés	Appréciation de l'indicateur
90 – 100 %	Très Satisfaisant (TS)
50- 90%	Satisfaisant (S)
30-50%	Peu Satisfaisant (PS)
10-30%	Insatisfaisant (I)
0-10%	Très Insatisfaisant (I)

Le taux d'exécution physique de chaque procédure de passation de marchés engagée, est estimé à partir du taux cumulatif des étapes exécutées au niveau de la procédure.

❖ **Au niveau du délai de passation de marché**

Les délais raisonnables pour la passation des marchés (DRPM) par les différentes méthodes ont été calculés sur la base des différentes étapes desdites méthodes et de leurs délais raisonnables requis. Ainsi, une comparaison de ces délais avec les délais réels de passation de marchés (DRePM) a été faite et une appréciation a été formulée comme suit :

N°	Comparaison des délais de passation de marché	Appréciation de l'indicateur
1	DRePM ≤ DRPM	Très Satisfaisant (TS)
2	DRePM supérieur au maximum de 10% au DRMP	Satisfaisant
3	DRePM supérieur au maximum de 10% et inférieur à 30% du DRPM	Peu satisfaisant (MS)
4	DRePM supérieur au maximum de 30% et inférieur à 50 % du DRPM	Insatisfaisant (I)
5	DRePM supérieur à 50 % du DRPM	Très Insatisfaisant (TI)

Les délais raisonnables de passation de marchés estimés pour chaque méthode de passation de marchés se présentent comme suit :

➤ **Demande de Consultation (DC)**

N°	Étape du processus	Délai réglementaire ou raisonnable de l'étape le cas échéant (jours calendaires)
1	Élaboration de la demande de cotation	5
2	Avis de non objection	7
3	Lancement de la consultation	2
4	Réception et ouverture des offres	7
5	Évaluation des offres	7
6	Avis de non objection	7
7	Préparation et signature du contrat	20
	DRPM Total	<ul style="list-style-type: none"> • 55 sans approbation • 58 avec approbation par le Directeur Général

**Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA) de
l'Université de Lomé**

➤ **Avis à manifestation d'intérêt (AMI)**

N°	Etape du processus	Délai réglementaire ou raisonnable de l'étape le cas échéant (jours calendaires)
1	Élaboration du TDR et de la demande de proposition	7
2	Avis de non objection	7
3	Publication	2
4	Réception et ouverture des offres	30
5	Évaluation des offres	7
6	Avis de non objection	7
7	Préparation et signature du contrat	23
	DRPM Total	<ul style="list-style-type: none"> • 83 sans approbation • 85 avec approbation le Directeur Général

➤ **Échantillonnage**

Au titre de l'année 2023, le CERSA a présenté à la mission d'audit, l'exécution de neuf (09) marchés :

N°	Désignation	Nombre marchés passés durant la période	Montant marchés passés durant la période (FCFA) HT	Nombre de marchés passés en revue	Montant Marchés passé en revue (FCFA) HT
01	DC	5	36 544 817	5	36 544 817
02	DRP	1	60 425 754	1	60 425 754
03	AMI	3	9 495 720	3	9 495 720
	TOTAL	9	106 466 291	9	106 466 291
	Taux de Revue (%)		100		100

La totalité des marchés exécutés a été auditée.

➤ **Résumé des opinions de l'Auditeur**

N°	Désignation	Opinion
01	Respect et Conformité des procédures de passation de marchés	Satisfaisant
02	Niveau de Mise en œuvre du plan de passation de marchés	Satisfaisant
03	Délai de passation de marchés	Satisfaisant
04	Performance globale du CERSA	Satisfaisant

**Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA) de
l'Université de Lomé**

➤ **Conformité et Respect des procédures de Passation de Marchés**

N°	Indicateurs	Résultats et Commentaires	Appréciation
1.	Conformité de l'entité de passation des marchés par rapport à la réglementation et aux documents du projet	L'Unité de Gestion CERSA avec l'appui de la PRMP a conduit tous les processus de passation des marchés présentés à la mission d'audit	S
2	Existence d'un plan de passation de marchés approuvé par les structures compétentes	Le plan de passation de marchés de l'exercice existe et a été approuvé	S
3	Les Marchés passés sont-ils contenus dans le plan de passation de marchés	Les trois (03) marchés passés présentés à la mission sont dans le PPM approuvé	S
4	Processus de passation de marché		
4.1	Documents d'appel à manifestation d'Intérêt et de consultation	Les documents d'appel d'offres sont de qualité globalement satisfaisante	S
4.2	Publication et gestion du processus de préparation des offres et de dépôt des offres	Il existe les preuves d'information des candidats à soumettre aux offres Les délais de préparation sont en général conformes aux procédures	S
4.3	Ouverture des offres	Les procédures d'ouverture des offres sont conformes aux procédures. Les PV sont de qualité satisfaisante	S
4.4	Évaluation/Attribution	L'évaluation des offres est en général de bonne qualité	S
5.	Avis de non objection	Les avis des organes de contrôle sont obtenus.	S
6	Qualité de traitement des plaintes	Aucune plainte n'a été reçue	Sans objet
7	Qualité et exhaustivité du Contenu des marchés	Les contrats sont globalement de bonne qualité.	S
8	Gestion du Contrat		
8.1	Existence des garanties requises	Non applicable	Sans objet
8.2	Conformité des modalités de paiement par rapport aux marchés et niveau de paiement	Les modalités de paiement sont respectées et les paiements sont bien conformes par rapport aux taux d'exécution physique.	S
8.3	Respect des délais de livraison et actions engagées envers les fournisseurs.	Les Biens ont été livrés et réceptionnés dans les délais impartis.	S
8.4	Respect des délais de paiement des contractants	Les délais de paiement sont globalement respectés	S
8.5	Pertinence et conformité des avenants	Aucun avenant n'a été signé sur les marchés passés	Sans objet
8.6	Conformité et qualité des biens et infrastructures	Les PV de réception de la livraison des équipements élaborés indiquent la nature et le type de matériel livré, et réfèrent la conformité et les quantités par rapport au marché.	S
	Conclusion globale sur le respect des procédures	Satisfaisant	

❖ **Niveau de Mise en œuvre du Plan de Passation de Marchés (PPM)**

Sur dix-huit (18) marchés inscrits au PPM 2023 du CERSA, neuf (09) marchés ont été évalués. Par conséquent, le taux d'exécution des marchés du projet est de 50%. Il mérite de préciser qu'il a été constaté du retard dans la validation du PPM. En effet ce n'est en mars 2023 que le PPM a été validé

➤ **Performance globale en Passation de Marchés du CERSA**

Une appréciation de la performance globale de la passation de marchés a été faite sur la base de l'appréciation de l'ensemble des trois (03) indicateurs évalués ci-dessous. Il s'agit de :

- opinion sur le respect et conformité des procédures de passation de marchés ;
- opinion sur le niveau de mise en œuvre du plan de passation de marchés ; et
- opinion sur les délais de passation des marchés.

Les opinions sur ces indicateurs sont formulées ci-dessus et résumés comme ci-après :

N°	Désignation	Opinion
01	Respect et conformité des procédures de passation de marchés	Satisfaisant
02	Niveau de Mise en œuvre du plan de passation de marchés	Satisfaisant
03	Délai de passation de marchés	Satisfaisant
	Performance Globale du l'UGP	Satisfaisant

➤ **Qualité de l'archivage**

Elle est conforme aux exigences des procédures à l'exception des bordereaux de transmission des dossiers de passation entre la PRMP et la commission de contrôle de la commande publique qui ne sont pas systématiquement classés dans le dossier de passation des marchés.

5.3 Extrait des Termes de référence

1- Objectif de l'audit des marchés

L'objectif de l'Audit des acquisitions est de réaliser un audit de performance des agences d'exécution en matière d'acquisition, en examinant :

- i. la pertinence du système de passation de marchés utilisé par l'agence d'exécution pour les besoins du projet, conformément à l'évaluation réalisée au stade de la négociation du projet;
- ii. les processus de passation et d'exécution des marchés qui ont été suivis pour les contrats dans le projet afin de confirmer la cohérence avec le système national de passation des marchés du pays et l'Accord de financement; et
- iii. les capacités de gestion des agences d'exécution du CERSA

Les objectifs spécifiques de l'audit des acquisitions sont de :

- i. examiner toute modification apportée au système de passation de marchés dans le pays depuis l'approbation du projet afin de déterminer si elles divergent des principes définis par les politiques d'acquisition du pays ou de la Banque (Référence Para. 3.4) ;
- ii. vérifier que les processus de passation de marchés convenus ont été suivis ;
- iii. vérifier la conformité technique des acquisitions réalisées, des réalisations physiques avec le niveau de décaissement et la compétitivité-prix des contrats examinés ; et
- iv. le respect des dispositions de l'Accord de financement relatives aux obligations de l'Emprunteur de maintenir pendant l'exécution du projet une ou des agences d'exécution ayant les capacités nécessaires pour assumer des responsabilités fiduciaires, notamment en matière d'acquisition.

2- Champ d'application de l'audit des marchés

Cette mission doit permettre :

- déterminer si les processus de passation de marchés ont été menés conformément à l'Accord de don, et si l'économie et l'efficacité, l'efficience et l'équité ont été atteintes ;
- déterminer, dans la mesure du possible, si la non-conformité identifiée dans l'Accord de financement, les pratiques inappropriées ou les décisions / actions discutables peuvent avoir été liées à des pratiques interdites ;
- évaluer si les acquisitions, les contrats et les décaissements sont effectués conformément au système de passation des marchés de la Banque ;
- déterminer toute lacune et / ou défaillance de l'agence d'exécution dans la gestion des contrats ; et
- à la lumière de toute lacune, identifier les moyens d'améliorer le processus de passation de marchés.

Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA) de l'Université de Lomé

Un examen approfondi des contrats sélectionnés doit être effectué, en effectuant des visites sur les sites du projet et en procédant des inspections physiques des biens et des travaux, selon les besoins.

Pour couvrir systématiquement les différents objectifs et la portée définis dans le mandat, l'examen doit se concentrer sur quatre (04) domaines principaux suivants :

- i. adéquation du système national de passation des marchés (SPM), en mettant l'accent sur les sous-indicateurs de l'OCDE-MAPS, particulièrement les 21 sous-indicateurs sélectionnés par la Banque comme étant critiques ; il convient de noter que la Banque a pris la décision d'utiliser le SPM sur la base des textes existants. Il est donc utile et nécessaire que l'auditeur rassure la Banque sur le fait que le système approuvé par la Banque n'a pas changé sur le plan juridique (voir même institutionnel si des entités nouvelles sont apparues). Au cas où le SPM aurait changé il est important que l'auditeur relève ces changements et les analyse par rapport aux principes d'économie, efficacité, efficience et d'équité ;
- ii. la conformité des procédures, processus, documents et décisions de passation de marchés avec le système de passation des marchés inscrit dans l'Accord de de crédit et de don ;
- iii. l'efficacité et l'efficacités du processus de passation des marchés / contrat et des décisions ;
- iv. la conformité des biens livrés et des travaux et services achevés aux exigences et spécifications définies dans le contrat ; et le caractère raisonnable (principe de l'économie) des contrats.
- v. la qualité de la gestion des plaintes reçues.

3- Méthodologie

L'examen des processus d'acquisitions doit suivre trois grandes phases :

- i. la conception de la portée et du programme de l'examen, définissant les exigences essentielles d'information et les contacts ;
- ii. le travail de terrain et
- iii. la préparation du rapport de l'Audit des acquisitions à la suite des discussions sur le rapport préliminaire avec l'Emprunteur - et avec la Banque si la Banque en décide ainsi.

Dans la conception de l'audit des acquisitions, le consultant doit utiliser des méthodologies d'examen standard conformes aux bonnes pratiques internationales. Si le consultant a l'intention d'apporter des modifications ou des changements substantiels par rapport aux bonnes pratiques en termes de la Banque Mondiale.

Le consultant doit exercer ses fonctions tenant compte de la confidentialité que requiert cette mission en particulier dans la communication avec les parties externes à ladite mission.

4- Rapport d'audit des marchés

Un rapport séparé d'audit des marchés publics passés sera préparé par le cabinet d'audit. Avant de soumettre le rapport d'audit des marchés, le consultant doit présenter ses conclusions initiales à l'Emprunteur avec copie à la Banque sous la forme d'un résumé préliminaire du rapport d'audit des marchés.

Le rapport d'audit des marchés doit se concentrer sur les conclusions et les recommandations sur l'audit sans entrer dans les détails de ce qui s'est passé pendant l'examen. Les détails de la méthodologie et des procédures d'examen, les éléments probants justifiant les conclusions de l'examen et l'élaboration des recommandations doivent être traités dans les annexes.

Sauf indication contraire du consultant, le rapport doit être structuré comme suit :

- esquisse des objectifs de l'audit des marchés ; et
- portée des TDR, approche et échantillon de révision.
- Conclusion sur :
 - processus de passation des marchés des contrats sélectionnés (problème spécifiques aux contrats) ;
 - projets et performance de l'agence d'exécution ;
 - indication sur les pratiques interdites ;
 - la gestion et le traitement des plaintes par le système national ;
 - les actions de la Banque et progrès obtenus de la mise en œuvre des recommandations du dernier audit d'acquisitions éventuelles ;
 - visite du site et leçons à tirer.
- Recommandations (le cas échéant)
- Annexes y compris :
 - les termes de référence ;
 - revue de la méthodologie et la liste des contrats examinés ;
 - les données de l'audit des marchés (par contrat et par projet) ;
 - détails de toutes les conclusions de l'examen avec des preuves étayant les conclusions ;
 - tableaux et graphiques illustrant l'analyse détaillée réalisée lors de la revue.

**Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA) de
l'Université de Lomé**

5.4 Liste des Marchés passés durant la Période

N °	Marchés	Montant (FCFA)	Attributaire	État d'exécution
01	Maintenance des équipements et matériels de laboratoire	60 425 754	STEA	0%
02	Nettoyage et entretien du Complexe Pédagogique et de Recherche ainsi que la voirie du CERSA	7 615 200	MAISON PERFECTION	33%
03	Maintenance et réparation des climatiseurs	1 246 080	FROID DOVI & GEORGES	0%
04	Maintenance des équipements informatiques et renouvellement anti-virus	2 537 118	IDS TECHNOLOGIE	25%
05	Revêtement en brise-soleil de la portion du bâtiment du CERSA exposé au vent et à l'eau pluviale	20 212 574	BTP E2C	100%
06	Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques	4 933 845	PANAWORD SARL U	100%
07	Recrutement d'un technicien de laboratoire (Physico-Chimie)	3 165 240	AMEKOUDI Kossi	8%
08	Recrutement d'un technicien de laboratoire (Biologie Moléculaire)	3 165 240	KANGNI-SOUKPE Afi Nawomi	8%
09	Recrutement d'un technicien Avicole	3 165 240	SEMENYO Mawulom Maurille	8%
	TOTAL	106 466 291		

5.5 Les données de l'audit des marchés par contrat

- Capacité institutionnelle

N°	Indicateurs	Résultats et Commentaires	Appréciation
1.	Conformité de l'entité de passation des marchés par rapport à la réglementation et aux documents du projet	L'Unité de Gestion du CERSA avec l'appui de la PRMP a conduit tous les processus de passation du marché présenté à la mission d'audit conformément à la réglementation et aux documents du projet	S
2	Existence d'un plan de passation de marchés approuvé par les structures compétentes	Le plan de passation de marchés de l'exercice existe et a été approuvé. La qualité du plan est satisfaisante	S
3	Les Marchés passés sont-ils contenus dans le plan de passation de marchés	Tous les neuf (09) marchés passés présentés à la mission sont prévus au PPM approuvé	S

LES MARCHES EXECUTES ET EXAMINES

Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA) de l'Université de Lomé

Les marchés exécutés et examinés

INTITULE DU MARCHE	N° D'IMMATRICULATION DU MARCHE	ATTRIBUTAIRE DU MARCHE	MONTANT DU MARCHE HT FCFA
CONSULTATION			
Maintenance des équipements et matériels de laboratoire	00399/2023/DRP/UL-CERSA/SC/IDA	STEA	60 425 754
Nettoyage et entretien du Complexe Pédagogique et de Recherche ainsi que la voirie du CERSA	LC N°00003/2023/DC/UL-CERSA/SC/IDA	MAISON PERFECTION	7 615 200
Maintenance et réparation des climatiseurs	LC N°00011/2023/DC/UL-CERSA/SC/IDA	FROID DOVI & GEORGES	1 246 080
Maintenance des équipements informatiques et renouvellement anti-virus	LC N°00008/2023/DC/UL-CERSA/SC/IDA	IDS TECHNOLOGIE	2 537 118
Revêtement en brise-soleil de la portion du bâtiment du CERSA exposé au vent et à l'eau pluviale	00715/2023/DC/UL-CERSA/T/IDA	BTP E2C	20 212 574
Acquisition de fournitures de bureau et de consommables informatiques	LC N°00010/2023/DC/UL-CERSA	PANAWORD SARL U	4 933 845
Recrutement d'un technicien de laboratoire (Physico-Chimie)	N° 02-2023/MESR/UL/CERSA	AMEKOUDI Kossi	3 165 240
Recrutement d'un technicien de laboratoire (Biologie Moléculaire)	N° 01-2023/MESR/UL/CERSA	KANGNI-SOUKPE Afi Nawomi	3 165 240
Recrutement d'un technicien Avicole	N° 03-2023/MESR/UL/CERSA	SEMENYO Mawulom Maurille	3 165 240
MONTANT TOTAL EN FCFA TTC DES MARCHES PASSES			106 466 291



117, Avenue Nicolas Grunitzky (face Togo Télécom)
07 B.P: 13121 Lomé - Nyékonakpoè (Togo)

Tél : +228 22 20 99 57 / Illico : +228 234 26 91

E-mail : acreunis@yahoo.fr / blaise_konou@hotmail.com